

## **PROJET DE DECLARATION SUR LA PREVENTION DES VOLS D'ARCHIVES ET LA LUTTE CONTRE LEUR TRAFIC ILLICITE**

Les responsables des services d'archives nationales des 27 Etats membres de l'Union européenne

### **Considérant ce qui suit**

Le règlement (EEG) 3911/92 du 9 décembre 1992 sur l'exportation de biens culturels volés et la directive 93/7/EEG du 15 mars 1993 sur la restitution de biens culturels illégalement sortis du territoire d'un Etat membre soulignent l'importance d'une bonne coopération entre les Etats membres.

La résolution du Conseil du 6 mai 2003 sur les archives dans les Etats membres souligne l'importance des archives pour la compréhension de l'histoire et la culture européennes et pour le fonctionnement démocratique de la société.

La recommandation du Conseil du 14 novembre 2005 a créé un Groupe Européen des Archives composé d'experts désignés par les Etats membres et les institutions de l'Union, comme l'une des mesures prioritaires mentionnées dans la recommandation, pour que les services d'archives nationales des Etats membres développent un plan d'action et des lignes directrices permettant l'échange d'informations et de bonnes pratiques pour lutter contre le vol des documents d'archives, et pour faciliter la restitution de documents volés.

Un groupe d'experts constitué dans ce contexte, a pu constater l'importance posée par la question des vols de documents dans les services d'archives .

**Conscients du fait** que la question des vols en Europe concerne l'ensemble des secteurs patrimoniaux, et que des initiatives sont menées par ces différents secteurs, comme le montre la déclaration du 23 octobre 2008 des responsables de musées et de collections des 27 Etats membres de l'Union européenne

**Convaincus** que la mise en commun des compétences apportées non seulement par les différents secteurs du Patrimoine, mais aussi par les forces de police et les autorités douanières peut contribuer à développer les bonnes pratiques et la coopération en matière de prévention et de lutte contre les vols

**Tenant compte** des travaux des experts réunis lors du colloque européen, interdisciplinaire et interprofessionnel, sur la prévention des vols d'archives et la lutte contre leur trafic illicite, organisé par la Présidence française de l'Union européenne les 20 et 21 novembre 2008

**Recommandent** les mesures suivantes pour développer la coopération européenne en matière de prévention des vols de documents d'archives et de leur restitution :

*A. Mesures pour améliorer la sécurité des documents d'archives :*

- Les Etats membres devraient agir pour sensibiliser les citoyens au fait que les archives sont une composante unique et essentielle du patrimoine culturel européen et que toute atteinte à ce patrimoine constitue une perte pour l'histoire des communautés et leur mémoire.

- Les Etats membres devraient inviter les services d'archives à évaluer la sécurité de leurs collections et prendre les mesures adéquates pour les protéger.

- Les Etats membres devraient promouvoir l'usage de bonnes pratiques en ce qui concerne les règlements de salles de lecture.

#### B. Mesures pour promouvoir la coopération pour la restitution d'archives volées

Les Etats membres devraient sensibiliser les autorités judiciaires et policières au fait que les archives constituent une composante du patrimoine culturel européen, ainsi qu'il est mentionné dans le règlement du 9 décembre 1992 et dans la directive du 15 mars 1993 précités.

Les Etats membres devraient échanger des informations sur les documents d'archives volés avec les réseaux appropriés s'occupant de patrimoine culturel disparu.

La possibilité d'améliorer les mesures pour faciliter la restitution d'archives volées dans des collections publiques devrait être étudiée à l'échelle de l'Union européenne..

**Souhaitent s'associer** aux initiatives et projets développés par les partenaires compétents tant au niveau national qu'eupéen, qu'il s'agisse des professionnels de la conservation du Patrimoine ou des autorités de police ou des douanes, dans une démarche interprofessionnelle et interdisciplinaire, pour une coopération plus opérationnelle et plus efficace dans ce domaine.